



Charte de bon voisinage

- Je n'ai pas le droit de faire de bruit qui puisse gêner mes voisins, le jour comme la nuit.
- À la maison, je marche avec des chaussons ou pieds nus.
- Je ne cours pas dans l'appartement pas plus que je n'y fais du roller.
- Je m'habitue à ne pas crier et je constate qu'on me comprend quand même.
- Lorsque je joue d'un instrument de musique, je n'abuse pas des décibels.
- Je ne claque pas les portes.
- Je descends les escaliers sans faire trop de bruit.
- Je m'occupe de mon chien afin qu'il n'aboie pas inconsidérément.
- Je demande à ma famille et à mes voisins :
 - de modérer le son de la télévision, de la radio et de la chaîne hi-fi
 - d'acheter des appareils électroménagers silencieux et de ne pas les faire fonctionner la nuit
 - de ne pas bricoler ni tondre la pelouse en dehors des horaires autorisés
- Je demande à mon grand frère et à ses copains de ne pas faire trop de bruit avec leurs mobylettes.

Moins on fait de bruit, mieux on s'entend.